

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION « C'est en vous »

La carte de membre de l'association :

Elle est obligatoire et annuelle (année scolaire). Son montant est fixé à 10€ par adhérent. Le paiement de cette carte s'effectue séparément de la cotisation (par chèque).

La cotisation :

Elle est annuelle (période des cours de septembre à fin juin). Possibilité d'adhérer en cours d'année si places disponibles.

Aucun remboursement de cotisation ne sera effectué en cas d'abandon en cours d'année, sauf pour problème de santé (fournir un certificat médical).

Avant toute inscription il est possible de découvrir le Stretching Postural (une séance vous est offerte)

Documents à fournir

- fiche d'inscription dûment remplie,
- certificat médical,
- une autorisation parentale pour les adhérents mineurs.

Modalités de règlement des cotisations :

Le règlement se fait le jour de l'inscription pour la totalité du montant de la cotisation. Des étalements d'encaissement sont possibles en deux ou trois fois.

Les débits échelonnés, ne pourront se faire que sous forme de chèques, tous datés du jour de l'émission.

Pour le paiement en deux fois le second chèque sera retiré en février. Pour le paiement en trois fois les 2ième et 3ième chèques seront retirés en janvier et avril.

Possibilité d'acheter une carte de 10 cours et utilisable à discrétion dans l'année en cours.

La tenue

Une tenue confortable est conseillée. La pratique du Stretching se fait pieds nus.

Le respect des horaires :

Il permet le bon déroulement des cours. Les activités pratiquées requérant de la concentration, **toute personne arrivant alors que le cours a commencé doit s'y intégrer le plus discrètement possible.**

Veillez également à éteindre votre téléphone portable.

Fermeture de la salle :

- L'été deux mois d'interruption : juillet et août
- 15 jours à Noël, une semaine lors des vacances scolaires de Toussaint, février et Pâques.
- Possibilité de suspension des cours en raison de ponts entraînant une fréquentation faible. Les dates de fermeture sont rappelées avant la période concernée sur le tableau d'affichage.

Fait à Colomiers le 29/08/2014

Le Président

